Mr Aomar Abdellah

 6 rue de l'Occitanie

 34440 Colombiers

parcelle D 155 et 281 Chantaulou

 Monsieur,

Il apparaît que mes deux parcelles seraient déclassées dans le nouveau projet du PLU. En 2015 ces deux parcelles inscrites dans le POS en vigueur à l'époque ont été décassées de immédiatement constructible(au regard du caractère suffisant des ré

seaux présents à l'époque), en zone 2AU4 ne comportant plus les mêmes caractéristiques et aujourd'hui dans le nouveau projet du PLU déclasser encore ces deux parcelles en zone boisée protégée. Or le nouveau zonage interpelle dès lors que ces deux parcelles ne sont ni boisées ni entretenu depuis leur arrachage en 1980 puisque j'avais prévu de les vendre depuis toujours et enfin comment ces 2 parcelles constructibles depuis des années se retrouveraient non constructibles. c'est la raison pour laquelle je me permets de  de vous solliciter afin de reconsidérer le nouveau projet concernant en particulier mes parcelles. Je me tiens bien entendu à votre disposition pour tout renseignement que vous jugerez nécessaire. En espérant que vous voudrez bien prendre en considération ma demande, veuillez agréer monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.